

Aide pour s'équiper d'un taxi électrique ou hydrogène

VILLE DE PARIS

Présentation du dispositif

La Ville de Paris a adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2017 des aides à la mobilité pour lutter contre la pollution, afin d'inciter les professionnels du transport à recourir à des modes de transports propres, dont l'aide à l'acquisition d'un taxi électrique ou hydrogène.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les détenteurs de licences de taxi parisien.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Le dispositif concerne l'acquisition d'un véhicule neuf électrique ou hydrogène

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 6 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide se fait en ligne sur le site de la ville de Paris.

Organisme

VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04

Déposer son dossier

- https://v70-auth.paris.fr/auth/realms/paris/protocol/openid-connect/auth?client_id=K24-PROD&response_type=code&redirect_uri=https%3A%2F%2Fteleservices.paris.fr%2Fform-espacepublic%2Fservlet%2Fplugins%2Foauth2%2Fcallback&scope=openid&state=3e36aa750e3e3&nonce=1c97a789faf24